

contraintes imposées par les gouvernements qui étaient susceptibles d'affecter les investissements. Par conséquent, l'établissement de règles multilatérales efficaces concernant les ADPIC et les TRIM dans un accord commercial réduit la marge de manoeuvre au niveau des politiques qui peuvent être adoptées à cet égard aussi bien sur les marchés d'importation que sur les marchés d'exportation.

#### **4. LE CANADA : UNE ÉCONOMIE DE PETITE TAILLE, OUVERTE ET DÉPENDANTE DU COMMERCE**

##### **4.1 Le Canada et le commerce**

La politique canadienne du commerce a pour objectif central d'appuyer activement la libéralisation du système commercial international par l'établissement de règles, tout particulièrement au niveau du GATT et des rondes de négociations commerciales multilatérales et, sur le plan régional, dans le cadre de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le Canada a un marché intérieur relativement exigu. Le maintien et l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers sont essentiels à la santé de son économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Les exportations sont l'une des principales sources de la croissance économique et de la création d'emplois au Canada. En 1992, ces dernières totalisaient 156 milliards \$ CAN<sup>21</sup>, soit environ 25 % du PIB. Ce pourcentage est plus que le double de ceux des États-Unis et du Japon<sup>22</sup>.

Les relations commerciales du Canada avec les États-Unis sont particulièrement importantes. À peu près 75 % des exportations canadiennes sont destinées au marché américain et, à l'inverse, environ 70 % des importations canadiennes proviennent des États-Unis. L'Accord de libre-échange canado-américain a réduit les obstacles au commerce entre les deux pays, a étendu la libéralisation des échanges à des secteurs comme celui des services, qui échappaient au mandat du GATT et ce, avant la décision prise dans l'Uruguay Round de créer une Organisation mondiale du commerce, et a établi un mécanisme plus efficace de règlement des différends. S'il est valable de soutenir que l'ALE n'a pas augmenté l'interdépendance économique du Canada à l'échelle mondiale, il est par contre vrai qu'il a accru l'intégration économique régionale.

---

<sup>21</sup> Statistique Canada, Communiqué préliminaire sur le commerce international du Canada, octobre 1993, Statistique Canada, 65-001 p. vol. 9, n° 10, décembre 1993.

<sup>22</sup> FMI, Financial Statistics Yearbook.